

Année 2012-2013
PV MAP du mardi 13 novembre 2012

Ordre du jour : courtes infos et actualités et thématique : les structures de participation dans l'école.

Pour rappel : les MAP (Mardis de l'Association des Parents) ont lieu tous les 2ème mardis du mois. Cette régularité est importante pour le suivi des actualités et des dossiers.

Proposer des thématiques (en plus des actualités) permet d'aborder des sujets liés à l'école plus en profondeur.

Pour connaître le Qui fait Quoi ? S'en référer au journal Echos de l'AP (Association des Parents).

Courtes infos:

* St Nicolas : est soutenu par l'AP qui offre des paquets de friandises aux classes.

*Aide aux Classes de Neiges : l'AP possède du matériel de ski mis à la disposition des élèves de 6ème primaire qui en ont besoin.

*Fête de l'école : aura lieu le 25 mai et le thème sera « le Far West ». Des partenariats avec l'AP et des parents sont attendus.

*Le Bal : devrait se nommer « Bal de Clair-Vivre » aura lieu le samedi 2 février. Un appel aux parents motivés est lancé, José pourrait réaliser une paella géante, s'il relève le défi !

*Les MAP en matinée : peu de participants à la dernière rencontre matinale, il faudrait lancer un thème pour accrocher l'attention des parents. Celui de septembre fonctionne bien car il « lance » l'année, l'accueil extrascolaire souhaite d'ailleurs être aussi présent à ce moment pour présenter les activités de l'année.

*Les remédiations : elles existent sous diverses formules : à Central, à Germinal et au Complexe, pour les 8-10 ans et les 10-12 ans. Et aussi un projet DAS (Accrochage scolaire) existe 1h x 4 jours.

*Le néerlandais : inquiétude des parents lorsqu'un enseignant est en certificat médical pour une longue période. Pourquoi ne pas penser à des « activités complémentaires » en néerlandais ? Ce qui fonctionne bien c'est de trouver des correspondants néerlandophones mais charge accrue de travail pour l'enseignant.

*Piscine : elle est fermée jusque fin février 2013. Du coup, apprentissage du tennis au Triton.

*Mobilité : le Pédibus fonctionne bien.

Le Cyclobus va être relancé au plus vite lors d'une séance d'info.

L'atelier vélo déménage et s'éloigne de Clair-Vivre Centre mais souhaite rester au service des enfants !

*les ASBL/les activités extrascolaires : la commune a souhaité régulariser la situation des activités proposées par des enseignants dans les locaux de l'école. Il s'agit de la psychomotricité, du néerlandais, des activités artistiques et de l'aérobic.

L'AP, qui est constituée en ASBL, pourrait se charger de faire des contrats ou un régime des petites indemnités, mais toute forme de démarche apporte son lot de contraintes et démarches administratives, sur le long terme ce n'est donc pas viable.

La collaboration est donc possible temporairement, les enseignants vont se renseigner de leur côté et reviendront vers l'AP si nécessaire.

Thématique : les Structures de Participation à CV.

Ceci répondra sans doute à certaines questions souvent posées : comment se prennent les décisions à l'école, qui décide quoi, comment on communique, etc.

Cette année est particulière car le Projet d'établissement est en train d'être retravaillé : il permet de trouver un fil conducteur du maternelle à la 6ème primaire.

Il existe différentes structures pour la participation à l'école :

-le conseil de classe :

en maternelle : les règles sont construites sur le vécu des enfants, ces « règles de vie » découlent des discussions au « coin tapis ».

en 5-8 et aussi chez les plus grands: les conseils de classe ont lieu en fonction de l'actualité, des projets, des situations spécifiques ou lors des entretiens du matin (comme le « quoi de neuf »), bref en fonction du timing et des besoins de la classe. On constate que la prise de parole pousse à la formation de citoyens responsables, elle permet une libre expression et aussi une « prise de température » de la classe. A priori les conseils de classes ont lieu toutes les semaines sauf si le besoin ne s'en fait pas sentir (cela dépend des classes).

-le Conseil d'école : (rassemblé par pavillon): a lieu une fois par mois, chaque classe y envoie un délégué (les délégués sont élus) qui part avec les notes prises en classe et qui revient ensuite vers la classe pour expliquer les résultats des discussions.

Là, on constate qu'il y a des sujets récurrents (les toilettes, par exemple) et aussi qu'il faut du temps pour observer un résultat.

-Le Conseil de Participation : (est un conseil d'école élargit aux parents, au PO= Pouvoir organisateur (la Commune), aux éducateurs, aux enseignants des cours spéciaux et à l'équipe technique).

Plusieurs constats :

Face au PO, ce sont souvent les représentants des parents qui tiennent le crachoir.

C'est un organe qui convient peu aux enseignants car ce n'est pas le lieu pour y faire des demandes et c'est difficile d'avoir l'avis représentatif de tout le corps enseignant (« soit le délégué des profs parle en son nom soit il se tait »), et souvent les avis divergent...

-Les réunions de concertation : sont un lieu d'échange de pratiques, elles ont lieu 2x par mois avec toute l'équipe pédagogique (un lundi sur deux). Une première partie avec tous les enseignants est dédiée aux actualités, une seconde se fait plus par degrés et par thèmes/propositions.

La prochaine édition du journal de l'AP reprendra de manière plus détaillée cette thématique.

Nous remercions vivement l'équipe éducative et les directions d'être venues en si grand nombre !

La séance s'achève, comme il se doit, à l'heure, 22h.

Rapport effectué par Tamara Delvaux et Geneviève Laloy